

MISE AU POINT AVEC CERTAINES SITUATIONS LORS DE PURS

Collègues,

Suite aux récentes présentations de la gestion dans certaines régions en lien avec des montants spécifiques pour les repas lors de PURS, ainsi que sur la demande de préparation de valise avant même que le PURS (G-/3) soit déclenché, votre **Comité Exécutif Provincial (CEP)** désire s'assurer du respect de nos droits dans ces deux (2) situations.

POINT 1: REPAS

Bien que l'employeur, par le biais d'une présentation, tente d'implanter des montants alloués pour les repas lors de PURS, nous désirons vous réitérer qu'à aucun endroit de notre convention collective il est question de montants préétablis. De ce fait, votre syndicat se fie à votre bon jugement et désire vous aviser que rien n'a changé et que les pratiques demeurent les mêmes.

POINT 2 : DOSSIER PRÉPARATION DE VALISE

Dans la même présentation, la Direction vous demande de vous présenter avec vos valises au QG en prévision d'un PURS. Ce litige perdure depuis une dizaine d'années avec l'employeur et notre position est claire à ce sujet.

NOTRE CONVENTION COLLECTIVE NE CONTIENT AUCUNE OBLIGATION EN CE SENS ET EN AUCUN TEMPS NOS MEMBRES NE DOIVENT ÊTRE PÉNALISÉS OU SUBIR DES REPRÉSAILLES EN LIEN AVEC CET ENJEU. SI NOTRE EMPLOYEUR VEUT RÉELLEMENT ALLER DANS CETTE PERSPECTIVE, LE DOSSIER DOIT ÊTRE NÉGOCIÉ ET BIEN ENTENDU.

Notez que ces deux (2) dossiers sont des sujets de négociation et ils doivent être discutés sur la table de négociation, ET NON PAS diffusés de façon unilatérale et cavalière comme c'est le cas actuellement.

Syndicalement,

Votre **CEP**

Frédéric Savard, **Bruno Charrois,**
Président provincial Secrétaire général